



**RALLYE RÉGIONAL VINS DE CHAMPAGNE  
REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF S  
1 et 2 NOVEMBRE 2024**



*Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.*

Pour obtenir son permis d'organiser, un organisateur doit adresser un dossier complet à la FFSA, PAR L'INTERMEDIAIRE DE SA LIGUE, à l'exception des rallyes régionaux dont le permis d'organiser FFSA sera délivré par la Ligue.

Il est interdit de publier un pré-règlement ou règlement (internet ou autre), avant d'avoir obtenu le visa de la FFSA et d'avoir procédé aux éventuelles modifications.

Les organisateurs devront utiliser le logo FFSA de leur Championnat respectif. Le logo FIA est interdit sauf pour les rallyes comptant pour un Championnat FIA qui devront utiliser le logo FIA de leur Championnat à l'exclusion de tout autre logo FIA.

## PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : 19 Aout 2024

Ouverture des engagements : 9 Septembre 2024

Clôture des engagements : 21 Octobre 2024

Parution du carnet d'itinéraire : 1 Novembre 2024

Dates et heures des reconnaissances : 1 Novembre 2024 à 8 H 30 à 18 h00

Vérifications administratives le :1 Novembre 2024 de 8 h à 17 h00 Lieu : Damery la prise du roadbooks

Vérifications techniques le1 Novembre 2024 de 15 h à 17h30 Lieu : Damery place de la Mairie

Heure de mise en place du parc de départ le :1 Novembre 2024 à l'issu des vérification technique Lieu : Damery place de la Mairie

1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs le :1 Novembre2024 à 17 h00..... Lieu : Damery .....

Publication des équipages admis au départ le : 1/11/2024. A 20 h 30. Lieu : Damery place de la Mairie

Publication des heures et ordres de départ le 1 /11/2024 à 20 h. Lieu : tableau affichage dématérialisé

Départ de : 2 Novembre 2024 : 8 h 00 premier VHC

Publication des résultats partiels le :2 /11 /2024 à 16 h0 Lieu : Damery place de la Mairie

Arrivée à : premier concurrent 15 h 50

Vérification finale le :2 /11 / 2024. à .....h..... Lieu : **CARROSSERIE MARTIN A DAMERY** .....

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats du rallye le : 2 / 11 / 2024 à 16h50 Lieu : Damery place de la Mairie

Remise des prix le : 2 /11/ 2024 à .....h..... Lieu : podium Damery place de la Mairie

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de Champagne organise le rallye régional des vins de Champagnes en qualité d'organisateur administratif et technique

**Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Grand Est.... le 13/08/2024... sous le numéro 37 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 543... en date du 13/08/2024.....**

### *Comité d'Organisation*

Président : Mme Corinne Theoff Morizet

Membres : les membres du comité d'organisation et du bureau de ASACC

Secrétariat du Rallye, Adresse Garage Varlet automobile 172 Zac des bas Jardins 51530 Dizy

Téléphone : 06.41.00.73.60

MAIL : asacchampagne@gmail.com

Permanence pendant le Rallye : PC course à Damery place de la Mairie

### Organisateur technique

Nom : **ASSOCIATION SPORTIVE DE L'AUTOMOBILE CLUB DE CHAMPAGNE**

Adresse : Garage VARLET Automobiles 172 ZAC des Bas Jardins 51530 DIZY

Téléphone : : 06.41.00.73.60

MAIL : asacchampagne@gmail.com

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA**

#### 1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Mr Cottet Patrice	Licence n°8012	
Commissaires Sportifs (au nombre de 2)	Mme. Cardinal Anne	Licence n° 19964	
	Mr Lemmens Georges	Licence n° 4660	
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	M.	Licence n°	
Directeur de Course	Mr Hamon Christian	Licence n°29685	
Directeurs de Course adjoint et DC VHC	Mr Blanquin Daniel	Licence n°19 41	
Directeurs de Course Adjointes délégués aux ES	Mr Stoeckler Thierry.	Licence n°17663	
Adjointes à la Direction de Course délégués aux ES	Mr Angelman Alain	Licence n°214977	
Adjointes à la Direction de Course délégués aux ES	Mr Meuret Julien	Licence n°314009	
Commissaire Technique responsable	Mr Charbonneau Marc	Licence n°47435	
Commissaires Techniques adjoints	Mr Salenne Jacques	Licence n°18219	
	Mr Blot William	Licence n°239179	
	Mr Riche Marc	Licence n° 22610	
	Mr Schieptes Mickael	Licence n°56540	
	Mr Godet Francois	Licence n°173824	
	Mr Haefflin Daniel	Licence n° 12676	
Stagiaire	Mr Collibert Roger	Licence n° 59209	
Médecin	Mr Wiedenkeller Michel	Licence n° 146262	
Chargés des relations avec les concurrents	Mme Angelmann Jocelyne	Licence n° 233639	
	Mme Lemarchand Claudine	Licence n° 1469	
Véhicules d'encadrement			
	: Tricolore	Mr Bidal Jean Charles	Licence n°1625
		Mr Oudart Fabrice	Licence n°8912
	: Autorité	Mr Jean Marc Morizet	Licence n°15052
		Mr Decorne David	Licence n°246682
	: Balai	Mr	Licence n°
		Mr	Licence n°
Juges de faits	Mr Noirant Maurice	Licence n°230011	
	Mme Konieczny Sylvie	Licence n°230012	
Chargé des relations avec la presse	Mr Dart Frédéric	Licence n°120224	
Chronométrateurs	Mme Faivre Sylvie	Licence n°11039	
	Mme Franchi Françoise	Licence n°214 894	
	Mme Duplant Christelle	Licence n° 325336	
Classement	Bremus informatique		
Speaker	Mr Ohmer Didier	Licence n°	

### 1.2P. ELIGIBILITE

#### Le Rallye Régional des vins de Champagnes

Compte pour la Coupe de France des rallyes 2025 Coeff 2

- Le Challenge des Rallyes de la Ligue Grand Est du Sport Automobile

### 1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au **Rallye Régional des vins de Champagnes**. Doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 21 Octobre 2024

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 120 Voitures maximum Moderne et Vhc

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

Avec la publicité facultative des organisateurs : 300 € plus 5 € **challenge des commissaires LGE**

Sans la publicité facultative des organisateurs : 600 € plus 5€ **challenge des commissaires LGE**

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 4.3P. ASSISTANCE

4.3.1.2P Pendant toute la durée du rallye, aucune réparation par une assistance n'est autorisée en dehors du parc assistance à l'exclusion des zones soumises au régime de parc fermé, toute réparation pourra être effectuée par les moyens du bord et exclusivement par l'équipage, sans intervention ni apport extérieur. Cette éventuelle intervention devra obligatoirement être effectuée sur l'itinéraire exact du rallye ou sur des aires dégagées adjacentes, sous réserve que la voiture soit directement visible par un officiel circulant sur l'itinéraire du rallye. L'assistance se déroulant dans différentes rues du Village, ZONES stipulées par un plan dans le road book, avec certaines RUES en SENS UNIQUE, chaque concurrent devra respecter les riverains, ne pas stationner devant des portes de garage et laisser libre le passage des riverains en toutes circonstances Attention la bonne observation de ces Prescriptions sera vérifiée par des juges de faits et toute infraction fera l'objet d'une pénalité du collège des Commissaires Sportifs pouvant aller jusqu'à la disqualification ou amende

## 5.1 IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

5.1.5.p Les panneaux de portière, les plaques de rallye et les numéros d'identification fournis par le Comité d'organisation, devront obligatoirement être apposés pendant toute la durée du rallye aux emplacements prévus à cet effet. Les panneaux de portière, les plaques de rallye et les numéros d'identification fournis par le comité d'organisation ne pourront faire l'objet de modification

## 5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront portées à la connaissance des concurrents par un additif de l'organisation qui sera remis lors de la prise du carnet d'itinéraire ou seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye **Régional des vins de Champagnes**. Représente un parcours de 71,160 kms.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 3 épreuves spéciales d'une longueur totale de 13,150 kms soit 39 ,450 Kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

### 6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes le : 1 / 11 /2024 de 8 H 30 à 18 H 00

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.1.P : DEPART

**Il sera donné le Samedi 2Novembre 2024 à partir de 8 H 00 pour la 1ère voiture** Les équipages doivent se présenter 10 minutes avant leur heure idéale de départ au CH du parc de Départ.

**En cas d'abandon, il est obligatoire d'avertir le Pc le plus rapidement possible** au : 06.41.00.73.60

## ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Si une remise des prix est prévue par l'organisateur, indiquer ici le détail et la répartition des prix et coupes.

Les chèques, ainsi que le classement complet seront adressés aux concurrents dans la semaine

qui suivra le rallye (prix cumulable)  
 Coupes distribuées : La remise des coupes aura lieu sur le podium, au fil des arrivées à Damery place de la Mairie

SCRATCH	AU 1er	AU 2ème	AU 3ème	AU 4ème	Total
	300 €	250€	200€	100€	
CLASSES < 4 partants	100€				
De 5 à 7 partants	150€	100€			
De 8 à 11 partants	200€	150€	100€		
Plus de 12 partants	250€	200e	150€	100€	
CLASSEMENT FEMININ (Pilote féminine Obligatoire)	150€ Si < 4 Partants Réduction de 50 %	100€ Si plus de 4 partants			

Des coupes récompenseront le 4 premiers équipages au classement Scratch

Des coupes récompenseront les premiers équipages de chaque classe

Des coupes ou autres récompenseront les commissaires des différentes associations sportives ayant officiés

La remise des prix se déroulera sur le podium final